

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE
MEMPHRÉMAGOG EST**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Lors de la séance tenue le 19 mars 2018, le conseil de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (ci-après : « la Régie ») a adopté le Règlement numéro 2018-001 intitulé « *Règlement d'emprunt relatif au rachat des équipements destinés aux opérations de protection incendie et autres services* ». L'objet du règlement est d'autoriser l'acquisition de différents équipements nécessaires à la réalisation des objets de la Régie, de même qu'à décréter un emprunt de DEUX MILLIONS CENT QUARANTE-CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUITS CENTS (2 145 665,78 \$) sur 20 ans pour en acquitter le coût.

ARTICLE 2


Ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ARTICLE 3

Tout contribuable des municipalités de Hatley, du Canton de Stanstead, du Canton de Hatley, de Sainte-Catherine-de-Hatley, de Ogden, des villages de Ayer's Cliff et de North Hatley, de Barnston-Ouest, de Stanstead-Est de même que de la Ville de Stanstead qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit en informer le ministre par écrit au cours de la période de trente (30) jours suivant la publication du présent avis à l'adresse suivante :

*Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
20, rue Pierre-Olivier Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3*

Donné à Hatley, le 26 mars 2018.

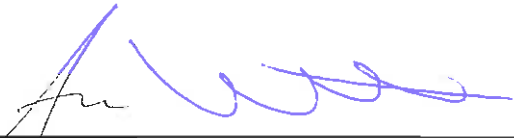


ANDRÉ MARTEL, Secrétaire-trésorier

**Certificat de publication relatif au règlement
n° 2018-001 intitulé « *Règlement d'emprunt
relatif au rachat des équipements destinés aux
opérations de protection incendie et autres
services* »**

Je, soussigné, ANDRÉ MARTEL, secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été publié le 4 avril 2018, dans le journal Le Reflet du Lac.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26 mars 2018.



ANDRÉ MARTEL, secrétaire-trésorier